

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2023

Le six juillet deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le jeudi vingt-neuf juin deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

<u>Etaient présents</u>: Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M.

Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Nelly LE HEN, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme

Emmanuelle BOURET.

<u>Absents</u>: Mme Catherine CADORET, M. Patrick GRIGNON, Mme Elodie AUGUY, Mme Magali LOT.

<u>Procuration</u>: Mme Catherine CADORET à M. Anthony LUCAS

M. Patrick GRIGNON à M. Franck TRULIN Mme Elodie AUGUY à Mme Martine LE LOIRE Mme Magali LOT à Mme Nelly FOURQUET.

Secrétaire de séance : Mme Patricia LE DIAGON

Objet: Vente tondeuse GRILLO FD2200

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la tondeuse GRILLO utilisée par les services techniques communaux depuis 2017 doit être remplacé.

Elle indique que la société LOISIRS SERVICES propose en remplacement une tondeuse de marque GRILLO, type FD2200TS au prix de 46 999 € TTC avec une reprise de l'ancienne tondeuse pour un montant de 10 500 € TTC, et elle soumet donc cette proposition au Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Autorise la vente de la tondeuse GRILLO FD2200 enregistrée à l'inventaire communal sous le numéro 2017052 au prix de 10 500 € TTC à la société LOISIRS SERVICES située ZAC de Kerpont Bellevue 56850 CAUDAN.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire

AR-Sous-Préfecture de Pontivy 056-215600107-20230708-2-DE Acte certifié éxécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-07-2023

Publication le : 08-07-2023

